

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre le 17 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 12 janvier 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, CHAUVEAU Caroline, JARRY Alice

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme ZIMMERLIN Francine
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. LOR Jean-Michel
Mme BAZIL Marine donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. MARAIS Sébastien
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

M. LOR Jean-Michel a été élu secrétaire de la séance.

Objet : Approbation de la convention d'aménagement RD32 entre la commune et le Département de la Vendée

Monsieur le Maire expose que le Département de la Vendée propose une convention relative à l'aménagement de la voirie sur le domaine public départemental de la RD 32 (travaux d'aménagement de la traversée du bourg) et fixe les conditions de son entretien ultérieur.

L'objectif de cette convention :

- D'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements conformes aux plans ;
- De fixer les conditions techniques de réalisation ;
- De déterminer la participation financière du Département ;
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la commune ;
- De permettre à la commune en sa qualité de maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de TVA au titre de cette réalisation.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention proposée par le Département,
Vu le rapport,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** la convention d'aménagement RD32 entre la commune et le Département de la Vendée ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN**

Signé et certifié véritablement par André
Coquelin
Date de signature : 18/01/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 19 JAN. 2024
Publié et ou notifié le